Constructys

Votre partenaire compétences

JANVIER 2024

La préparation opérationnelle à l'emploi collective

Vous souhaitez recruter un nouveau collaborateur. Votre Branche professionnelle a identifié des besoins en emploi sur votre territoire pour un métier.

Répondant à ces besoins en compétences, la POEC permet de former des demandeurs d'emploi que vous pourrez immédiatement intégrer dans votre entreprise.

1 MINUTE POUR DÉCOUVRIR LA PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE À L'EMPLOI

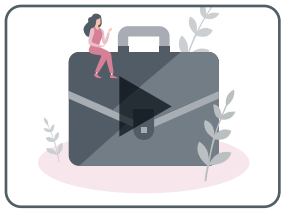

Pour qui ?

VOTRE ENTREPRISE

Vous pouvez intégrer un collaborateur formé dans le cadre d'une préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC).

VOTRE FUTUR COLLABORATEUR

- Tout demandeur d'emploi inscrit à France Travail, quelle que soit sa situation au regard de l'indemnisation. Il aura le statut de stagiaire de la formation professionnelle pendant la préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC).
- Tout salarié en Contrat Unique d'Insertion (CUI) CDD ou CDI.
- Tout salarié embauché en CDD par une Structure d'Insertion par l'Activité Économique

À SAVOIR

La POEC peut également être mobilisée en amont de l'embauche d'un jeune en contrat en alternance.

Avantages

VOTRE ENTREPRISE

- Embaucher un collaborateur déjà formé au plus près du poste à pourvoir
- Contribuer à l'emploi dans votre région
- Gagner du temps dans le processus de recrutement

VOTRE FUTUR COLLABORATEUR

- Découvrir un secteur qui recrute et se former à un métier
- Développer ses compétences sur des savoir-faire précis et opérationnels
- Faciliter l'accès à l'emploi

Rémunération

Pendant tout son parcours de préparation opérationnelle à l'emploi, votre futur collaborateur perçoit la Rémunération de Formation France Travail (RFPE), à l'exception des bénéficiaires titulaires d'un contrat unique d'insertion (CUI) ou en contrat à durée déterminée conclu par une SIAE, dont la rémunération est maintenue par l'employeur durant la préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC).

À l'issue de la POEC, vous assurez la rémunération du collaborateur

Mise en œuvre

La POEC est mise en œuvre dans les territoires sur un métier en tension préalablement identifié par votre Branche professionnelle. Pour vous engager dans ce projet, contactez votre conseiller ou France Travail.

Votre Branche professionnelle a identifié des besoins en emploi sur un métier donné et a mis en œuvre un projet de POEC sur votre territoire

↓

Votre conseiller Constructys ou France Travail vous informe du projet

v

- Le parcours de formation est défini en fonction de vos attentes et des autres entreprises ayant exprimé un besoin
- L'organisme de formation prestataire est identifié
- Les demandeurs d'emploi candidats sont sélectionnés par France Travail puis par l'organisme de formation

v

Le cas échéant, vous rencontrez le candidat identifié et participez au besoin à un job dating

↓

Réalisation de la formation
400 h maximum, en organisme de formation.
Une période d'immersion en entreprise
(1/3 de la formation maximum)

↓

Vous recrutez le nouveau collaborateur formé
en CDD, CDI, contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage

CONSTRUCTYS
À VOS CÔTÉS POUR :

1. Définir les besoins de votre entreprise
2. Évaluer l'adéquation entre vos besoins et ceux du territoire
3. Compléter les contrats éligibles
4. Définir un parcours de formation adapté
5. Financer l'action de formation
6. Accompagner l'intégration du demandeur d'emploi dans votre entreprise

PARTENAIRES
FINANCIERS

France Travail